

Charte de prévention de la maltraitance

La maltraitance est un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne.

La personne accueillie dans l'Établissement est une personne vulnérable.

Son âge, la séparation d'avec ses proches, sa culture, des difficultés de compréhension et/ou d'expression, ses pathologies, peuvent affecter sa capacité à se défendre.

C'est pourquoi l'établissement veille à s'entourer de professionnels dont l'éthique, les valeurs et l'engagement personnel entrent naturellement dans la démarche, la philosophie, les valeurs de l'établissement : valeurs d'humanisme, de solidarité, d'ouverture d'esprit, de respect des autres et des différences de chacun.

Le personnel de la clinique Saint Exupéry s'engage à :

- adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée
- prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance
- agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun
- adopter un comportement et un langage adaptés au travail
- respecter les protocoles de prise en charge
- mener tout dialogue avec patience et douceur
- faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie
- avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés
- respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.